PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2007

Lycée hôtelier Auffray de Clichy

Clichy, le 28 janvier 2007

En introduction, Jean-Claude Moingt remercie les personnes qui ont œuvré à la mise à jour des statuts, à savoir : Vincent Ayral, Jean Boggio, Pierre-Alexandre Jouhaud, Jean Peyrin, et Charles-Henri Rouah.

Un débat fondamental sur le mode de scrutin pour l'élection des membres du Comité Directeur s'engage, suite à une intervention de Jean-Paul Touzé. La préférence que ce dernier affiche pour le scrutin de liste permettrait de rayer des candidats et de les panacher. Selon lui, c'est une nécessité liée au manque chronique de bénévoles en nombre suffisant.

Les intervenants développent alors des arguments en faveur de tel ou tel système. Ils sont néanmoins d'accord sur le fait qu'il convient d'avoir une équipe portée par un projet et composée de personnes reconnues et s'engageant à travailler pour la Fédération. Les avis divergent sur les moyens d'y parvenir. Jacques Maillard et Christian Bernard s'expriment en faveur d'un système avec panachage, estimant que, les divergences politiques ayant disparu, il convient que le maximum de personnes puisse se présenter.

Une autre dimension des conséquences du mode du scrutin est soulevée par Léo Battesti, selon qui le système de liste bloquée stabilise le président, tandis que celui autorisant le panachage le fragilise plutôt, dans la mesure où le président peut être amené à travailler avec des personnes qu'il n'a pas choisies et qu'il ne connaît pas. Par ailleurs, le système de liste bloquée permet d'avoir une lisibilité des projets en présence, alors que l'œcuménisme ne permet pas d'avancer.

Jean Boggio rappelle les principales modifications apportées aux statuts. Un débat s'engage sur la portée de l'article permettant de rémunérer les membres du Comité Directeur, et sur la compatibilité du bénévolat et de la rémunération dans une association sportive. Le débat débouche sur une modification des statuts : le président ne peut accomplir plus de deux mandats consécutifs.

■ VOTE CONCERNANT LE MAINTIEN DU SYSTEME DE POUVOIRS ACTUELS OU LE PASSAGE A 20 POUVOIRS AU MAXIMUM PAR PERSONNE :

Contre le passage à 20 pouvoirs : 691 Abstention : 104 Pour le système à 20 pouvoirs : 261

Le système actuel est maintenu.

■ VOTE CONCERNANT LA LIMITATION DU MANDAT PRESIDENTIEL A 2 MANDATS CONSECUTIFS

Contre: 131 Abstentions: 80 Pour: 845

Le président ne peut pas accomplir plus de deux mandats consécutifs complets.

■ ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS

Contre: 59
Abstentions: 79
Pour: 918

L'adoption des nouveaux statuts a pour conséquence le transfert du siège de la FFE de Montpellier (34) à Saint-Quentin-en-Yvelines (78).

■ La discussion précédant le vote du règlement intérieur porte sur l'autorité de référence des Commissions d'Appel et de Discipline. Jacques Lambert propose un amendement afin de placer ces Commissions sous l'autorité de l'Assemblée Générale.

Contre: 780 Abstentions: 54 Pour: 222

L'amendement est rejeté.

- Le **reglement disciplinaire** est adopté à l'unanimité.
- Le **REGLEMENT INTERIEUR** est adopté avec 4 voix contre et 10 abstentions.

Lors des points divers, Michel Boissezon souligne les difficultés rencontrées par les clubs dans l'application de certains règlements, notamment la présentation des équipes par force. Il demande, au nom des clubs, des aménagements sur ce point, et une réflexion sur les problèmes de distance de déplacement en Nationale 3.